

CPNEFP de la branche professionnelle de l'assainissement et de la maintenance industrielle

FOIRE AUX QUESTIONS

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EN MAINTENANCE DE RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT (CQP TMROA)

Ce document est à visée explicative et de vulgarisation. Il ne vaut règlement de délivrance ou cadrage du CQP TMROA.

1. Quels sont les prérequis pour qu'un salarié soit candidat au CQP TMROA en période expérimentale ?

Pour accéder au CQP TMROA, le salarié doit :

- Être en poste dans une entreprise de la branche AMI ;
- Avoir un coefficient à 200 ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans en tant que technicien ;
- Avoir un niveau de français écrit et oral adapté aux épreuves (comprendre et se faire comprendre à l'oral comme à l'écrit) ;
- Être titulaire du certificat CATEC (intervenant).

Ces éléments sont analysés, vérifiés et validés par l'organisme de formation (OF) dès le début du parcours pour établir le profil initial du candidat. Cette base servira pour les échanges lors de l'étape de positionnement.

2. Quel est le rôle du chef d'entreprise dans le parcours du salarié dans le CQP TMROA ?

Le chef d'entreprise joue un rôle clé dans le succès du candidat au CQP. Il identifie les salariés éligibles, collabore avec l'OF et propose des interventions en conditions réelles pour les évaluations. Il désigne un référent interne pour faciliter les échanges avec le responsable des épreuves si besoin. Il s'assure aussi que le salarié dispose du certificat CATEC (intervenant) et suit le parcours de son salarié. Enfin, **il garantit les conditions matérielles et organisationnelles pour accueillir les épreuves lors de l'étape d'évaluation.** Ce partenariat actif est essentiel pour assurer la réussite de la démarche au sein du CQP TMROA.

3. Quel est le calendrier du parcours du candidat CQP TMROA à titre expérimental ?

Il faut identifier 3 étapes calendaires pour la mobilisation du candidat :

- ➔ Etape 1 : Le test et l'entretien de positionnement du candidat suivi de l'entretien complémentaire avec l'employeur du salarié candidat (3h00 en visioconférence) ou la personne à qui il aura délégué cette activité.

En visioconférence avec l'organisme de formation, le candidat est donc idéalement dans une salle sur le site de son entreprise. Le chef d'entreprise participe également à l'entretien (en partie).

- ➔ Etape 2 : La préparation aux épreuves du CQP (14h00 sur 2 jours dans les locaux de l'OF)

Le candidat est mobilisé deux jours pour participer à une formation préparatoire qui permet une mise à niveau des connaissances. Le 2^e objectif est de « démystifier » le passage d'un examen pour le candidat. Cette préparation se déroule dans les locaux de l'organisme de formation.

- ➔ Etape 3 : L'évaluation (10h50, planifiée sur 2 jours, par l'OF et l'entreprise du candidat pour organiser les temps d'évaluation en situation professionnelle réelle et en situation professionnelle reconstituée pour les études de cas et les entretiens techniques)

A travers trois modalités (en conditions réelles, études de cas pratiques et entretiens techniques), le candidat est évalué sur les 3 phases d'un chantier (Préparation/Intervention/Repli) à partir d'interventions dites « classiques » de curage, pompage et désobstruction de canalisation.

4. Quelles est la composition des jurys d'évaluation et comment sont-ils sélectionnés ?

Selon les épreuves le jury d'évaluation est composé d'un à deux membres : un professionnel du métier avec au moins 5 ans d'expérience (ou retraité depuis moins de 5 ans) et/ou un formateur spécialisé externe à la formation. Aucun membre ne doit avoir de lien personnel ou professionnel avec les candidats. La mission de ces évaluateurs est d'évaluer les candidats lors des épreuves, de renseigner les grilles d'évaluation précises et d'apporter un regard objectif sur la pratique professionnelle du candidat au regard du référentiel du CQP. À l'issue du passage de l'ensemble des épreuves, **un jury plénier** est convoqué pour stabiliser les résultats proposés. Celui-ci est composé de deux membres : un professionnel du métier (évaluateur de la session) et d'un responsable administratif

de l'organisme de formation, qui préside le jury et coordonne l'ensemble de la session d'évaluation.

Le jury de délibération finale (désigné par la CPNEFP) est paritaire et composé d'un représentant des employeurs et d'un représentant des salariés issus de la branche professionnelle. Ce jury garantit l'impartialité, l'objectivité et la conformité du processus d'évaluation et de délivrance du CQP TMROA.

5. Comment les compétences sont-elles validées dans le cadre du CQP TMROA ?

Chaque compétence est évaluée selon des critères précis et validée par les membres du jury d'évaluation via une grille dédiée. Pour valider une épreuve, toutes les compétences associées doivent être validées. Et pour valider une compétence, le candidat doit atteindre entre 80 % et 100 % des critères définis. Il n'y a pas de note chiffrée, mais une validation ou non pour chaque compétence. Les résultats sont ensuite transmis au jury de délibération finale, qui statue définitivement sur l'attribution du CQP.

6. Que signifie « la phase expérimentale » du CQP TMROA ?

Le CQP TMROA est actuellement en phase expérimentale, ce qui signifie qu'il n'est pas encore officiellement enregistré au RNCP. Il s'agit néanmoins à ce stade d'une qualification professionnelle reconnue par la branche professionnelle AMI. Cette période permet d'affiner le dispositif, d'ajuster la pertinence des référentiels et des modalités d'évaluation, et d'améliorer les procédures si besoin. L'objectif est, à l'issue de cette expérimentation, de solliciter l'enregistrement du CQP au RNCP et d'obtenir une décision favorable d'enregistrement par France compétences, pour faire du CQP TMROA une certification professionnelle nationale reconnue, durable et valorisable sur l'ensemble du marché du travail. Les candidats ayant validé le CQP durant cette phase pourront recevoir (sur décision de France compétences) rétroactivement le parchemin officiel de certification du CQP TMROA dans sa version définitive et pourront se voir attribuer un niveau 4 de qualification

7. Comment est financé le parcours du CQP TMROA en phase expérimentale ?

Le parcours du CQP TMROA est de 3.800 €.

Le financement du parcours CQP TMROA est assuré par Maiage par une participation qui s'élève à 1.500 €

Pour plus de détails, vous pouvez vous rapprocher des OF partenaires et/ou de MAIAGE.

8. Qui peut répondre aux questions liées à ma situation personnelle ?

L'équipe MAIAGE est présente en permanence pour vous accompagner.

Également, les organismes de formation partenaires de la CPNEFP pour l'expérimentation sont disponibles pour répondre précisément à vos interrogations, pour vous éclairer sur les étapes et les attendus :

- **L'ECOLE DES METIERS** (40, rue André Chénier 69120 Vaulx en Velin) :
 - Aurélie Cauchois
 - aurelie.cauchois@veolia.com / 06 47 74 80 97

- **CME ACADEMIE** (1, rue Wangari Maathai 57140 Norroy-Le-Veneur)
 - Corinne Coudriet
 - c.coudriet@cme-academie.com / 09 71 16 70 10